

**Compte rendu du Conseil d'Administration  
Du 19 décembre 2022**

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, M. Philippe PAUTRE, Mme Laurence PELLEN, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Thérèse LARUELLE, Mme Estella MESA.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme Annie BETBEDER.

**1 – Approbation du compte rendu de la séance du 12 octobre 2022**

Le point est adopté à l'unanimité.

**2 – Avenant n°1 à la convention de Location de logement foyer construit avec l'aide d'un prêt locatif aidé.**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande ce qu'il va se passer après novembre 2023 ?

**Madame la Vice-Présidente** indique que le CCAS est en réflexion.

Le point est adopté à l'unanimité.

**3 – Convention régissant les relations entre le service de soins infirmiers à domicile et un(e) infirmier(e) libéral(e) ou une société civile professionnelle.**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

**4 – Augmentation annuelle des redevances et places de stationnement des résidences Ambroise CROIZAT et Camille BARROY.**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

**5 – Tarifs applicables aux frais de gestion au sein des deux résidences autonomie.**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

**Madame Sylvie JACAMENT** s'étonne sur la location d'un appartement, les volets ne fonctionnent plus sont-ils à la charge du propriétaire ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique que les travaux sont compris dans les parties communes ou travaux location studio.

**Madame Sylvie JACAMENT** trouve que les prix des matériaux sont très cher et ne comprend pas pourquoi c'est à la charge du résident.

**Madame Amandine HENRIQUES** informe que le Comité de Vie Sociale est sollicité dans le cadre des évolutions du règlement de fonctionnement de la résidence et des tarifs. Les montants indiqués en annexe sont des travaux qu'incombent aux résidents. A leur entrée dans le logement un état des lieux est réalisé ainsi qu'à leur sortie.

**Monsieur Felipe DO ESPIRITO SANTO** demande s'il s'agit bien de l'achat du matériel ainsi que de la maintenance ?

**Madame Amandine HENRIQUES** suppose qu'il s'agit du prix du matériel et éventuellement de la pose.

**Monsieur Felipe DO ESPIRITO SANTO** ne trouve pas cela très cher au vu de ce qui est pris en compte.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande si le matériel est changé à chaque nouvel arrivant.

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'un état des lieux est effectué.

**Monsieur Philippe PAUTRE** demande s'il n'y a pas une recherche d'économie possible sur toutes les prestations, il y a sûrement des frais à pouvoir mutualiser sur l'ensemble des prestations.

**Madame Amandine HENRIQUES** explique que la Ville et le CCAS conventionnent dans le cadre de marchés publics, que suite aux interventions il y a une garantie. Si on autorise le résident à changer lui-même, il n'y aura pas de garantie.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande si le paiement peut être fractionné ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique que cela est possible.

Le point est adopté à l'unanimité.

#### **6 – Augmentation annuelle des tarifs du service d'Aide d'Accompagnement à Domicile (SAAD).**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

#### **7 – Approbation du règlement de fonctionnement de l'unité restauration.**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

**Monsieur Philippe PAUTRE** demande si on vote uniquement le règlement du service restauration et non pas le basculement du service au niveau du CCAS.

**Madame Amandine HENRIQUES** confirme que le transfert du service a été acté en CT.

Le point est adopté à l'unanimité.

#### **8 – Tarifs de la restauration à destination des seniors.**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

**Monsieur Philippe PAUTRE** souhaiterait avoir un retour des usagers concernant leur satisfaction par rapport à cette prestation.

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'un questionnaire est transmis aux bénéficiaires une fois par an.

En résidence les avis sont plutôt positifs grâce au travail du service restauration, en ce qui concerne le portage de repas ils le sont moins et c'est également plus compliqué d'avoir un avis global car tous les questionnaires ne sont pas complétés et restitués.

Le point est adopté à l'unanimité.

## **9 – Produits irrécouvrables pour le Service d’Aide d’Accompagnement à Domicile**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande au vu de l'étalement sur 4 années, s'agit-il de bénéficiaires qui n'auraient pas payé ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'il s'agit d'impayés concernant les prestations d'aides aux transports ou d'aides à domicile.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande ce qui est fait concernant les impayés ?

**Madame Amandine HENRIQUES** signale que jusqu'à maintenant aucune procédure n'était engagée.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande si les prestations sont maintenues ?

**Madame Amandine HENRIQUES** précise qu'effectivement les prestations sont maintenues.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande si les aides que les bénéficiaires possèdent ne peuvent pas être utilisées pour le paiement des prestations ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique que si, mais bien souvent les bénéficiaires qui ne paient pas ne peuvent pas prétendre à un plan personnalisé ou disposent d'un reste à charge. Il pourrait y avoir la volonté de titrer tout de suite les personnes qui n'auraient pas payé et dans ce cas-là, la trésorerie enverrait des avis de sommes à payer.

**Madame Sylvie JACAMENT** remarque que si la personne a une petite retraite, elle a intérêt à ne pas payer.

**Monsieur Philippe PAUTRE** fait une remarque en indiquant qu'il s'agit certainement de certains profils et que cela peut paraître compliqué d'entamer des procédures à leur rencontre. Il faudrait faire du cas par cas.

**Madame Sylvie JACAMENT** relève que sur plusieurs années le montant n'est pas excessif, et qu'il faudrait voir si ces personnes ne pourraient pas bénéficier d'autres aides.

**Monsieur Felipe DO ESPIRITO SANTO** indique que ces personnes sont déjà suivies par les services du CCAS.

Le point est adopté à l'unanimité.

## **10 – Produits irrécouvrables pour la résidence Ambroise CROIZAT.**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

**Monsieur Philippe PAUTRE** remarque que la somme est plus conséquente et interroge sur le motif ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'il s'agit d'impayés de loyer.

**Madame Sylvie JACAMENT** fait remarquer que lorsqu'on souhaite intégrer une résidence on demande les ressources, et évalue les aides dont les personnes pourraient bénéficier.

**Madame Amandine HENRIQUES** confirme qu'une évaluation est faite avant l'entrée par le directeur ou directrice de la résidence.

**Madame Sylvie JACAMENT** questionne sur le fait de pouvoir saisir le loyer directement ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique que les résidents peuvent choisir leur mode de règlement. Certains bénéficient du prélèvement automatiquement mais peuvent présenter des rejets de prélèvements. Donc ce n'est pas toujours la solution.

Le point est adopté à l'unanimité.

**11 – Produits irrécouvrables pour la résidence Camille BARROY.**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

**12 – DM N°1 SSIAD**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

**13 – DM N°1 SAAD**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

**14 – DM N°2 RPA Ambroise CROIZAT**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

**Monsieur Philippe PAUTRE** demande une précision concernant le transfert de 11 000€ pour un montant mandaté de 66 000€, ce qui doit faire 77 000€ pour un BP abondé à 74 000€, il y a un écart de 3 000€ environ, à quoi cela consiste ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'il s'agit des dépenses de chauffage, celui-ci n'avait pas été assez budgété, dû à l'inflation des tarifs, il y a donc eu des transferts de crédit et comme il ne s'agit pas des mêmes groupes, ceux-ci doivent passer en DM.

Le point est adopté à l'unanimité.

**15 – DM N°1 Camille BARROY**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande si les 47 000€ reportés concerne les travaux non effectués ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'ils n'avaient pas été identifiés, lorsqu'un budget est créé on essaie de répartir selon les dépenses qui peut y avoir afin d'éviter les décisions modificatives, sauf qu'il n'y a pas eu spécialement de travaux à BARROY puisque la majorité a été pris en charge par la SEMRO. Mais par contre cette somme a été utilisée dans l'achat de mobilier.

Le point est adopté à l'unanimité.

**16 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote des budgets primitif 2023 du SSIAD.**

**Madame la Vice-Présidente** indique de se référer au rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

**17 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote des budgets primitif 2023 du SAAD.**

**Madame la Vice-Présidente** indique de se référer au rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

**18 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d’investissement préalablement au vote des budgets primitifs de la RPA Ambroise CROIZAT.**

**Madame la Vice-Présidente** indique de se référer au rapport de présentation.

Le point est adopté à l’unanimité.

**19 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d’investissement préalablement au vote des budgets primitifs de la RPA Camille BARROY.**

**Madame la Vice-Présidente** indique de se référer au rapport de présentation.

Le point est adopté à l’unanimité.

**20 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d’investissement préalablement au vote des budgets primitifs du CCAS.**

**Madame la Vice-Présidente** indique de se référer au rapport de présentation.

Le point est adopté à l’unanimité.

**21 – Constitution d’un groupement de commande entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le Centre Communal d’Action Sociale de la Ville de Rosny-sous-Bois.**

**Madame la Vice-Présidente** indique de se référer au rapport de présentation.

**Monsieur Philippe PAUTRE** indique que c’est une bonne chose de mettre en place des mutualisations.

Le point est adopté à l’unanimité.

**22 – Instauration Fond chèque chaleur.**

**Madame la Vice-Présidente** indique de se référer au rapport de présentation.

**Madame Sylvie JACAMENT** remarque qu’il s’agit de chèque chaleur proposé par des bailleurs privés.

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu’il s’agit d’une convention de partenariat entre le SIPPAREC et le CCAS, une enveloppe qui n’a jamais été utilisée depuis sa mise en place en 2016. Une rencontre a été organisée entre toutes les copropriétés et les gestionnaires publiques qui étaient concernés par la géothermie. Ce qui en est ressortie est que les personnes qui occupent des logements privés ne pourraient pas prétendre à une aide facultative au vu de leur situation budgétaire. Il a donc été soumis à arbitrage politique la possibilité que la dotation qui n’a pas été utilisée à ce jour soit répartie en fonction du nombre de lot de tous les gestionnaires privés. Cette somme sera versée directement aux bénéficiaires des prestataires privés. A partir de 2023, on pourra mettre en place avec les bailleurs publics le versement de la dotation 2022 aux locataires via notre règlement des aides facultatives.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande par exemple, les personnes habitant rue Pascal, doivent se faire connaître auprès du CCAS afin d’en bénéficier ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique que la somme sera versée directement à la copropriété afin qu’ils déduisent directement des charges globales.

**Monsieur Philippe PAUTRE** remarque que l’on ne voit pas trop le critère de précarité.

**Madame Amandine HENRIQUES** explique que le critère de précarité sera pris en compte à partir des dotations de 2022 jusqu’à la fin du partenariat qui n’a pas de date limite.

Le point est adopté à l’unanimité.

**23 – Convention de partenariat entre le CCAS, l'association ciné relax et la Ville de Rosny-sous-Bois (théâtre et Cinéma Georges Simenon).**

**Madame la Vice-Présidente** indique de se référer au rapport de présentation.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande si les agents du cinéma ne sont pas formés pour cette prestation ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'il s'agit d'une convention de partenariat et c'est l'association qui forme les bénévoles et fournit le matériel.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande s'il y a un coup, comme il s'agit d'une association ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'il y a un coup, une partie est prise en charge par la Ville et l'autre par le CCAS, il y a 200€ de frais annuel qui reste à la charge du cinéma et 1 000€ de prestation de démarrage, ces frais ont été partagés.

**Monsieur Philippe PAUTRE** indique qu'il s'agit de savoir acquérir les savoirs être et d'accompagnement.

**Madame Sylvie JACAMENT** indique que cette formation pourra aussi être bénéfique au personnel du cinéma.

Le point est adopté à l'unanimité.

**24 – Participations financières et condition d'accès aux activités.**

**Madame la Vice-Présidente** indique de se référer au rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

**25 – Mise à disposition du personnel communal auprès du centre communal d'action sociale (C.C.A.S).**

**Madame la Vice-Présidente** indique de se référer au rapport de présentation.

**Madame Sylvie JACAMENT** fait remarquer que celui-ci a été voté en conseil municipal.

**Madame la Vice-Présidente** indique que celui-ci doit être voté également en conseil d'administration.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande ce qui se passe si au conseil d'administration le vote est négatif.

**Madame Amandine HENRIQUES** indique que les agents ne passeront pas agents CCAS.

**Madame Lucienne DARGERÉ** fait remarquer que celui-ci aurait dû être voté avant le conseil municipal et que le conseil d'administration a été annulé au dernier moment.

Le point est adopté à l'unanimité.

**26 – Transfert de postes relevant de l'action sociale, de la Ville vers le CCAS.**

**Madame la Vice-Présidente** indique de se référer au rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

**27 – Création et suppressions de postes.**

**Madame la Vice-Présidente** indique de se référer au rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

**28 – Question diverses.**

**Madame Sylvie JACAMENT** demande s'il y a eu plus de demande d'aides diverses suite aux inflations ?

**Madame la Vice-Présidente** informe qu'il y a eu plus de demandes.

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'à la dernière commission, une trentaine de demandes ont été abordées, sachant qu'il y a une commission tous les 15 jours.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande s'il s'agit des personnes récurrentes ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'il y a des nouvelles situations, des personnes qui arrivent sur la Ville où il s'agit des transferts de dossier CAF qui n'ont pas encore été traités, ainsi que des gens qui sont en attente de leurs retraites.

**Madame Amandine HENRIQUES** envisage de proposer d'organiser les Conseils d'Administration le lundi après-midi car en fin de journée souvent le quorum n'est pas atteint.  
Un sondage sera mis en ligne et communiqué par mail.